



## REGLEMENT INTERIEUR

### COURSE SUR ROUTE DE 10 KM

#### Article 1 : Parcours et distance

L'épreuve se déroule dans les rues du centre de la ville de Beauvais, le départ est donné du Pont de Paris et l'arrivée se fait place Jeanne Hachette, en 2 boucles de 5 km. Les coureurs devront respecter le parcours proposé par l'organisation et se conformer aux directives des signaleurs et de la police municipale présents tout le long du parcours.

Des motos ouvriront et fermeront le parcours.

Le village course sera situé sur la place Jeanne Hachette.

#### Article 2 : Participation

L'épreuve est ouverte à toute personne valide, aux coureurs licenciés et non licenciés à partir de cadet / cadette .

Il est expressément indiqué que les coureurs participent sous leur propre et exclusive responsabilité.

La participation à la course implique l'acceptation du règlement par chaque coureur.

La course est ouverte :

- Aux licenciés FFA, FFTRI, Pass-Runnig, joindre une photocopie de la licence en cours de validité. **(Aucune licence d'autre discipline ne peut donc servir à l'inscription)**
- Aux licenciés FSCS, FSGT, UNSS, UGSEL, UFOLEP, portant la mention running en cours de validité.
- Aux non licenciés, joindre à l'inscription un certificat médical de non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an.

#### Article 3 : Tarif

L'inscription s'élève à 12€ à régler en fonction du mode d'inscription. Les chèques devront être libellés à l'ordre des Foulées de la Rue - FDLR

#### Article 4 : Les Inscriptions

- Par courrier jusqu'à la date indiquée sur le bulletin d'inscription, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : FDLR 19, rue Arago 60000 Beauvais ou à déposer au magasin INTERSPORT de Beauvais.
- En ligne jusqu'à la date indiquée sur le site [www.adeorun.com](http://www.adeorun.com)

**Les inscriptions étant limitées à 1700 coureurs l'organisation se réserve le droit de stopper les inscriptions avant les dates indiquées.**

### **Article 5 : Retrait des dossards**

Le vendredi, veille de la course, à l'Hôtel de ville de Beauvais dans la salle de la Mairie de 17H30 à 19H30

Le Samedi, jour de la course, à l'Hôtel de ville de Beauvais dans la salle de la Mairie de 16H à 19H30, passé cet horaire les dossards ne seront plus distribués

### **Article 6 : Assurances**

L'organisateur a souscrit auprès de l'APAC une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence ; il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

### **Article 7 : Course**

Le départ à 20H

Un ravitaillement d'eau est installé sur le parcours et un ravitaillement (eau, orange, banane, sucre ) après la ligne d'arrivée sur la place Jeanne Hachette.

### **Article 8 : Chronométrage**

Le chronométrage est assuré par un système à puce électronique fixé sur le dossard de type DAG System .

Pour garantir la bonne tenue des résultats : les coureurs doivent poser le pied sur la ligne d'arrivée et/ou se faire badger.

Il est rappelé que les coureurs sans dossard ne doivent pas passer la ligne d'arrivée et en aucun cas gêner les autres coureurs durant la course et au passage de cette même ligne d'arrivée.

Il est rappelé que le dossard est à fixer bien en évidence sur le torse (poitrine) pendant toute la durée de la course.

### **Article 9 : Classement, résultats et récompenses**

Chaque participant recevra un Tee Shirt à la remise de son dossard.

Un classement pour chaque catégorie sera réalisé.

Seront récompensés :

- ✓ par une prime les **5 premières Femme**, les **5 premiers Homme**.
- ✓ Par une prime la **première Femme** et le **premier Homme** de l'Oise
- ✓ les 3 premiers Femme et Homme dans chaque catégorie : **cadet, junior, espoir, senior, master 1 (40 à 49 ans), master 2 (50 à 59 ans), master 3 (60 à 69 ans) master 4 (70 à 79 ans) master 5 (80 à 89 ans)**
- ✓ **l'équipe du plus grand nombre, équipe Femme** (4 premières) **équipe Homme** (4 premiers), équipe mixte ( 2 premières Femme, 2 premiers Homme), **première équipe de nos partenaires.**

Les résultats seront communiqués sur les sites, [www.lesfouléesdelaruebeauvais.fr](http://www.lesfouléesdelaruebeauvais.fr)

### **Article 10: La sécurité**

La sécurité est assurée par les signaleurs et bénévoles . Le service médical est assuré par La Croix Rouge. Celle-ci peut décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons de santé.

Tout coureur autorise l'organisation à lui faire donner les soins médicaux nécessaires et de le faire hospitaliser en cas d'accident ou urgence.

Pour des raisons de sécurité courir avec un animal n'est pas autorisé. De même que les accompagnateurs à vélos, rollers, ou autres moyens de déplacement sont formellement interdits sur le parcours.

**Il est également recommandé de ne pas courir avec un appareil diffusant de la musique.**

### **Article 11 : Droit à l'image**

Tout participant autorise expressément les organisateurs de la course ou leurs ayants droit, tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la course, sur tous supports, y compris les documents promotionnels, et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur et ce sans prétendre à aucune contrepartie financière.

### **Article 12 : Annulation**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des coureurs et du public, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve, sans que les participants ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

### **Article 13 : Le Respect**

Le dossard doit être placé sur le torse, visible tout au long de la course, et le rendre s'il le souhaite dans les bacs prévus à cet effet après la ligne d'arrivée. Dans un souci de respect de l'environnement chaque coureur s'engage à ne rien laisser, ni jeter sur le parcours ainsi que sur les abords de celui-ci (parking, village, etc...) et à utiliser les poubelles mises à leur disposition.

### **Article 14 : Contrôle et modification**

Les organisateurs de la course se réservent le droit d'effectuer tout contrôle en vue de favoriser le bon déroulement de la course. Les organisateurs se réservent aussi le droit de modifier ou d'interpréter le présent règlement. Tous les cas non prévus seront tranchés par les responsables de l'organisation de la course.

L'organisation décline toute responsabilité quant aux vols ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation. En aucun cas, un concurrent ou un suiveur ne pourra faire valoir de droit quelconque vis-à-vis de l'organisation. Le simple fait de participer implique la connaissance, l'acceptation et le respect du présent règlement.

Tout participant reconnaît avoir eu connaissance de ce règlement, lors de son inscription.

L'équipe organisatrice de la course